

ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE DE LONGUEAU – 80330

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024**

L'an 2024, le dix-huit septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LONGUEAU s'est réuni dans le hall de l'école maternelle Louis Prot, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLÉ, Maire, en session ordinaire.

La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 11 septembre 2024 aux conseillers municipaux.

L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 11 septembre 2024.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Pascal OURDOUILLE, Eric MAQUET, Marie-Christine DARROUX, Stéphane BLIN, Carole GUENARD, Lionel MARIE, Lysiane DANTIN, Grégoire GAYINO, Céline ROHAUT, Véronique DEAUBONNE, Jean-Claude DELOHEN, Patrice BOUCHER, Jean DISMA, Yannick DHAILLE, Christophe CHATEL, Thierry MARTEL, Roland ARNOLD, Patrick DEROGY, Delphine LEBEAU.

Étaient absents excusés et ont donné pouvoir : Mesdames, Messieurs, Corinne FOVET à Lysiane DANTIN, Ingrid VILLIERS à Stéphane BLIN, Nathalie MARCHAND à Grégoire GAYINO, Sylvie PORQUET à Roland ARNOLD.

Étaient absents excusés : Mesdames, Messieurs, Nicole ERIPRET, Corinne RIGOBERT, Pascale HOUZE, Sébastien COURBET, Magalie PASQUIER, Fabrice DEVAUX.

Secrétaire de séance : Jean-Claude DELOHEN

2024/09-18/03
SUBVENTION ÉCOLE ANDRÉ MILLE : CLASSE DE NEIGE

La séance étant ouverte, Madame GUENARD expose au conseil municipal que dans le cadre d'un projet pédagogique, la Directrice Mme Floriane GUHUR de l'école André Mille organise une classe de neige en 2025.

Deux classes, CE1 et CE2, soit 60 élèves, sont concernées. Ils seront encadrés par 05 accompagnateurs.

Madame la Directrice sollicite la commune pour le versement d'une subvention.

Le Conseil Municipal doit émettre son avis :

Article 1 : d'accorder une subvention de 2000€ à l'école André Mille représentée par sa directrice Mme Floriane GUHUR, pour la réalisation du projet pédagogique « classe de neige ».

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention.

Le conseil municipal, après délibération, DECIDE :

Article 1 : d'accorder une subvention de 3 000 € à l'école André Mille représentée par sa directrice Mme Floriane GUHUR, pour la réalisation du projet pédagogique « classe de neige ».

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention.

Adopté à l'unanimité.

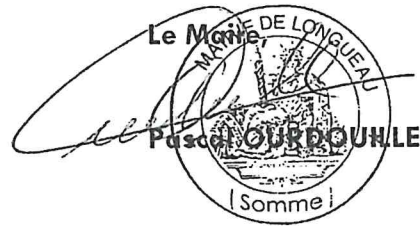
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Jean-Claude DELOHEN



Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 19 Nombre de suffrages exprimés : 23	Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le 24 SEP. 2024 Ainsi que sa publication.
La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services municipaux, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif d'Amiens.	